

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 4 novembre 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-11-249

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

4.2 Achat – Timbres

4.3 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes

4.4 Adoption – Logo

4.5 Budget – Lettrage des véhicules

4.6 Mandat – Audit TECQ 2014-2018

4.7 Avis de motion – Règlement n°648-19 sur la tarification des services municipaux

4.8 Octroi – Contrat pour l'amélioration des équipements informatiques et la migration vers Windows 10

4.9 Abrogation – Résolution 2019-10-226 Renouvellement de la licence Antidote

4.10 Nomination – Représentant comité de l'église

5: FINANCES

5.1 Dépôt – Rapport financier des états comparatifs avec prévisions

5.2 Adoption des comptes

6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Règlement de la loi sur la sécurité civile

6.2 Adoption – Plan de sécurité civile

6.3 Transfert – Fonds de l'agence 9-1-1

7 : TRANSPORT ET VOIRIE

7.1 Avis de motion – Règlement n°649-19 modifiant le règlement 511-10 (limite de vitesse)

8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Achat – Réactifs chimiques pour l'usine de traitement d'eau potable

8.2 Octroi – Contrat de la collecte des matières recyclables 2020-2022

8.3 Achat – Kit de réparation des pompes doseuses de l'usine de traitement d'eau potable

9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis au mois d'octobre 2019
- 10.2 Adoption – Règlement n°645-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de retirer le groupe d'usage C-IV de la zone R-4 ainsi que le retrait de la limite de superficie d'une station-service
- 10.3 Adoption – Règlement n°646-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de restructurer le groupe agriculture et d'ajouter les usages agricoles ne concernant pas l'élevage dans les zones V-4 et V-5
- 10.4 Adoption – Règlement n°647-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de restructurer les groupes d'usages publics, l'abolition du groupe d'usage Industrie V et le retrait de l'usage extraction dans la zone V-1

11 : LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'octobre 2019
- 11.2 Octroi – Contrat d'installation de clôtures au parc des loisirs
- 11.3 Octroi – Contrat de déneigement de la patinoire 2019/2020
- 11.4 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives
- 11.5 Mandat – Demande de financement au PAC rurale

12 : DIVERS

13 : PÉRIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-11-250

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois d'octobre 2019.

4.2 Achat de timbres

2019-11-251

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE ce conseil autorise l'achat de timbres pour la machine à timbrer pour une valeur de 3 000,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.
Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.3 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes

2019-11-252

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil autorise la fermeture du bureau municipal pour le congé des fêtes de Noël et du Jour de l'An pour la période débutant le lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 inclusivement ;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.4 Adoption – Logo

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Barthélemy a donné un mandat pour la réfection de son site internet;

ATTENDU QU' il était compliqué voire impossible d'utiliser l'ancien logo pour la réfection du site;

ATTENDU QUE le support électronique de l'ancien logo était inadéquat et déficient pour la production des différents outils de communications de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-253

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le conseil adopte le nouveau logo tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.5 Budget – Lettrage des véhicules

2019-11-254

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le conseil accepte de réaliser une dépense d'un maximum de 2 000 \$ plus les taxes applicables pour réaliser le lettrage des véhicules de la municipalité.

QUE le budget soit pris à même le budget de fonctionnement de l'année en cours et que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.6 Mandat – Audit TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE le MAMH accorde à la municipalité une aide financière dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

ATTENDU QUE la période visée pour cette aide financière est à terme, un vérificateur externe doit présenter, dans les délais signifiés, pour le dépôt de la reddition des comptes, un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSEQUENCE,

2019-11-255

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil mandate la firme Stéphane Bérard CPA inc. pour faire le rapport de vérification de la déclaration de reddition des comptes en lien avec l'aide financière dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.7 Avis de motion – Règlement n°648-19 sur la tarification des services municipaux

2019-11-256

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bérard à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure, un règlement sur la tarification des services municipaux.

Une copie du règlement sera déposée lors d'une séance ultérieure.

4.8 Octroi – Contrat pour l'amélioration des équipements informatiques et la migration vers Windows 10

ATTENDU QUE le parc informatique de la Municipalité fonctionne entièrement sur le logiciel Windows 7;

ATTENDU QUE la compagnie Microsoft n'offrira plus de support ni de mises à jour pour les logiciels antérieurs à Windows 10 à partir du 14 janvier 2020;

EN CONSEQUENCE,

2019-11-257

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat pour l'installation de disques dur SSD et la migration vers Windows 10 pour les 7 postes informatiques de la municipalité au coût de 1 610,00 \$ plus les taxes applicables tel que présenté à la soumission 5233 de la compagnie FleetInfo.

QUE le budget soit pris à même le budget de fonctionnement de l'année en cours et que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.9 Abrogation – Résolution 2019-10-226

ATTENDU QUE l'abonnement d'un an du logiciel Antidote 10 au coût de 108,00 \$ tel qu'accepté à la résolution 2019-10-226 nécessite une mise à niveau de la licence d'un coût de 300 \$;

ATTENDU QUE le logiciel Antidote actuellement utilisé par la Municipalité demeure fonctionnel sans l'abonnement à Antidote 10 ;

EN CONSEQUENCE,

2019-11-258

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil abroge la résolution 2019-10-226.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.10 Nomination – Représentant comité de l'église

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-Barthélemy a mis sur pied un comité afin de réfléchir à l'avenir de l'église ;

ATTENDU QUE le conseil désire faire partie du comité comme observateur sans mandat décisionnel ou d'intervention ;

EN CONSEQUENCE,

2019-11-259

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil nomme monsieur François Bérard comme représentant-observateur sans mandat décisionnel pour la Municipalité sur le comité de l'église de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Dépôt – Rapport financier des états comparatifs avec prévisions

La directrice générale dépose le rapport financier des états comparatifs avec prévisions budgétaires estimées au 31 décembre 2019 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2019-11-260

5.2 Adoption des comptes

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement identifiées par chèques numéros 1 à 82 (à l'exclusion des chèques n°3 à 5 et n°13 à 18) totalisant un montant de 471 240,48 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'octobre 2019 représentant la somme de 24 342,56 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Règlement de la loi sur la sécurité civile

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux relatif à la loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a adopté un plan de sécurité civile ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a signé une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec les municipalités locales faisant partie du Service regroupé en sécurité incendie de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a reçu, dans le cadre du programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres, des subventions totalisant 16 500 \$ dont les montants sont répartis comme suit :

- 4 500 \$ pour le volet 1
- 10 000 \$ pour le volet 2
- 2 000 \$ pour l'aide financière additionnelle pour action regroupée ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a complété l'outil diagnostic municipal du ministère de la Sécurité publique sur la préparation générale aux sinistres ;

ATTENDU QUE le regroupement de municipalités de la MRC de D'Autray ayant signé l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile ont statué sur l'emplacement de trois centres de coordination pour les sinistres considérés majeurs, en l'occurrence :

- l'hôtel de ville situé à Ville Saint-Gabriel pour Ville Saint-Gabriel et les municipalités de Mandeville, Saint-Didace et Saint-Norbert ;
- les bureaux administratifs de la MRC de D'Autray situés à Berthierville pour Ville de Berthierville et les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélémy et Sainte-Élisabeth ;
- le garage municipal situé à Lavaltrie pour la Ville de Lavaltrie et la municipalité de Lanoraie ;

ATTENDU QUE le regroupement de municipalités de la MRC de D'Autray ayant signé l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile a également statué sur l'emplacement de trois

centres d'hébergement et de services aux sinistrés pour les sinistres considérés majeurs, en l'occurrence :

- le Centre sportif et culturel de Brandon situé à Ville Saint-Gabriel pour la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Mandeville, Saint-Didace et Saint-Norbert ;
- l'École secondaire Pierre-de-Lestage située à Berthierville pour la Ville de Berthierville et les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélemy, Sainte-Élisabeth ;
- l'École secondaire de la Rive située à Lavaltrie pour la Ville de Lavaltrie et la municipalité de Lanoraie.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a procédé à la mise à jour des renseignements inscrits dans l'outil diagnostique sur la préparation générale aux sinistrés ainsi que dans le plan de sécurité civile du logiciel Première Ligne ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a la volonté de poursuivre la mise en place de mesures permettant de se conformer aux dispositions légales et réglementaires selon les recommandations émises par le ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a la volonté de maintenir les efforts consentis afin d'améliorer continuellement le plan de sécurité civile ;

EN CONSÉQUENCE ;

2019-11-261

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy confirme qu'elle répond majoritairement aux exigences du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la vice-première ministre du Québec, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, ainsi qu'à la MRC de D'Autray.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6.2 Adoption – Plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-262

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Barthélemy préparé par monsieur Daniel Brazeau, coordonnateur municipal de la sécurité civile soit adopté, tel que déposé en annexe ;

QUE monsieur Daniel Brazeau soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6.3 Transfert – Fonds de l'agence 9-1-1

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a signé une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec les municipalités locales faisant partie du Service regroupé en sécurité incendie de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a reçu, dans le cadre du programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres, des subventions totalisant 16 500 \$ dont les montants sont répartis comme suit :

- 4 500 \$ pour le volet 1
- 10 000 \$ pour le volet 2
- 2 000 \$ pour l'aide financière additionnelle pour action regroupée ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-263

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil transfère les fonds reçus au montant de 16 500 \$ dans le cadre du programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres de l'agence 9-1-1 à la MRC de D'Autray.

QUE directrice générale soit autorisée à effectuer le transfert.;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Avis de motion – Règlement n°649-19 modifiant le règlement 511-10

2019-11-264

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement 511-10 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse sur le territoire de la municipalité.

Une copie du règlement sera déposée lors d'une séance ultérieure.

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

2019-11-265

8.1 Achat – Réactifs chimiques pour l'usine de traitement d'eau potable

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de réactifs chimiques pour l'usine de traitement d'eau potable tel que présenté par la compagnie Veolia à la soumission n°19003605SQ0500 au coût de 799,25 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale soit autorisée à faire le paiement à même le budget annuel de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8.2 Octroi – Contrat de la collecte des matières recyclables 2020-2022

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray est allée en appel d'offres public au nom de la Municipalité de Saint-Barthélemy pour la collecte des matières recyclables sur son territoire pour les années 2020-2021-2022;

ATTENDU QUE la firme EBI a présenté la soumission conforme la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-266

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables à la firme EBI pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour le montant de 125 177,97 \$ tel que mentionné dans la soumission.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8.3 Achat – Kit de réparation pour les pompes doseuses de l'usine de traitement d'eau potable

2019-11-267

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de kits de réparation pour les pompes doseuses de l'usine de traitement d'eau potable tel que présenté par la compagnie ChemAction à la soumission n°34385 au coût de 989,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale soit autorisée à faire le paiement à même le budget annuel de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d'octobre 2019

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois d'octobre 2019.

10.2 Adoption – Règlement n°645-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de retirer le groupe d'usage C-IV de la zone R-4 ainsi que le retrait de la limite de superficie d'une station-service

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 3 septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 11 juillet 2019;

ATTENDU QU' une consultation publique a été dûment donnée en date du 16 septembre 2019;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 7 octobre 2019;

ATTENDU QU' une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-268

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le règlement n°645-19 ayant comme titre « *Règlement n°645-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de retirer le groupe d'usage C-IV de la zone R-4 ainsi que le retrait de la limite de superficie d'une station-service* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.3 Adoption – Règlement n°646-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de restructurer le groupe agriculture et d'ajouter les usages agricoles ne concernant pas l'élevage dans les zones V-4 et V-5

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 3 septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 20 août 2019;

ATTENDU QU' une consultation publique a été dûment donnée en date du 16 septembre 2019;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 7 octobre 2019;

ATTENDU QU' une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-269

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le règlement n°646-19 ayant comme titre « *Règlement n°646-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de restructurer le groupe agriculture et d'ajouter les usages agricoles ne concernant pas l'élevage dans les zones V-4 et V-5* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.4 Adoption – Règlement n°647-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de restructurer les groupes d'usages publics, l'abolition du groupe d'usage Industrie V et le retrait de l'usage extraction dans la zone V-1

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 3 septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 20 août 2019;

ATTENDU QU' une consultation publique a été dûment donnée en date du 16 septembre 2019;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 7 octobre 2019;

ATTENDU QU' une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-270

Il est proposé monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu

QUE le règlement n°647-19 ayant comme titre « *Règlement n°647-19 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de restructurer les groupes d'usages publics, l'abolition du groupe d'usage Industrie V et le retrait de l'usage extraction dans la zone V-1* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'octobre 2019

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'octobre 2019.

11.2 Octroi – Contrat d'installation de clôtures au parc des loisirs

ATTENDU QUE la Municipalité est à réaliser l'aménagement d'un parc intergénérationnel au terrain des loisirs financé par le Programme d'Aide aux Communautés Rurales (PAC Rurales);

ATTENDU QUE la Municipalité désire améliorer les aires de stationnement et limiter la circulation des véhicules au parc des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-271

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil entérine le contrat d'installation de clôture au parc des loisirs à la firme Clôture Joliette Inc. d'une valeur de 5 850,17 \$, plus les taxes applicables, tel que présenté à la soumission 16522 datée du 10 octobre 2019.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

2019-11-272 **11.3 Octroi de contrat –dénéigement de la patinoire 2019/2020**
Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil octroi, à monsieur Marcel Brûlé, le contrat de déneigement de la patinoire, du stationnement ainsi que du chemin d'accès à la patinoire pour l'hiver 2019/2020 au coût de 850,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

2019-11-273 **11.4 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives**
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 300,00 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.5 Mandat – Demande de financement au PAC rurale

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire une demande d'aide financière au PAC rurale pour l'aménagement d'un "skate-park" ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-274 Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil mandate le responsable des loisirs, des événements et de la vie communautaire, monsieur Simon Duranleau, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurale pour l'aménagement d'un "skate-park".

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 32

Fin 20 h 43

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-11-275 Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 43

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.